

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA et Mr Hichem BESBES.

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**

**" S.N.M.V.T - MONOPRIX "**

**BILAN**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b><u>ACTIFS</u></b>	<b>NOTES</b>	<i>au 31 décembre</i> <b>2 015</b>	<i>au 31 décembre</i> <b>2 014</b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	3	3 843 930	3 846 442
Amortissements		(3 035 799)	(2 854 236)
Immobilisations corporelles	4	121 337 493	106 758 508
Amortissements		(62 726 730)	(54 112 368)
Immobilisations financières	5	80 312 884	82 314 961
Provisions		(726 803)	(48 000)
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b><u>139 004 975</u></b>	<b><u>135 905 307</u></b>
Autres actifs non courants	6	5 672 911	5 598 106
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b><u>144 677 886</u></b>	<b><u>141 503 413</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Valeurs d'exploitation	7	58 040 066	52 771 173
Provisions		(2 032 682)	(1 045 228)
Clients	8	7 201 875	6 944 515
Provisions		(1 492 661)	(1 060 785)
Autres actifs courants	9	19 040 724	19 661 466
Provisions		(242 737)	(104 104)
Placements et autres actifs financiers	10	272 046	331 401
Liquidités et équivalents de liquidité	11	8 984 952	9 841 855
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b><u>89 771 583</u></b>	<b><u>87 340 293</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>234 449 469</u></b>	<b><u>228 843 706</u></b>

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**

**" S.N.M.V.T - MONOPRIX "**

**BILAN**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> 2 015	<i>au 31 décembre</i> 2 014
<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>			
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social		39 938 746	33 282 288
Actions propres		47 006	47 006
Autres capitaux propres		18 853 834	18 546 550
Résultats reportés		132 009	132 009
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b><u>58 971 595</u></b>	<b><u>52 007 853</u></b>
Résultat de l'exercice		4 735 251	10 106 756
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b><u>4 735 251</u></b>	<b><u>10 106 756</u></b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>12</b>	<b><u>63 706 846</u></b>	<b><u>62 114 609</u></b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Emprunts bancaires	13	30 006 627	41 242 411
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b><u>30 006 627</u></b>	<b><u>41 242 411</u></b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	80 859 171	77 287 891
Autres passifs courants	15	22 211 201	23 657 240
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	37 665 624	24 541 555
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b><u>140 735 996</u></b>	<b><u>125 486 686</u></b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>170 742 623</u></b>	<b><u>166 729 097</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b><u>234 449 469</u></b>	<b><u>228 843 706</u></b>

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**

**" S.N.M.V.T - MONOPRIX "**

**ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	<i>au 31 décembre 2 015</i>	<i>au 31 décembre 2 014</i>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	17	531 406 375	507 648 879
Autres revenus d'exploitation	18	9 881 481	9 557 474
		<b>541 287 856</b>	<b>517 206 353</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats des marchandises consommés	19	(436 011 567)	(421 414 248)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(16 845 475)	(15 942 861)
Charges de personnel	21	(39 795 817)	(34 930 269)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(11 633 463)	(9 525 051)
Autres charges d'exploitation	23	(30 469 656)	(28 630 528)
		<b>(534 755 978)</b>	<b>(510 442 957)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			
		<b>6 531 878</b>	<b>6 763 396</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</b>			
Charges financières	24	(4 085 890)	(4 457 883)
Produits financiers	25	3 538 868	8 131 321
Autres gains ordinaires	26	205 013	1 298 948
Autres pertes ordinaires	27	(185 566)	(510 049)
		<b>6 004 303</b>	<b>11 225 733</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS</b>			
Impôts sur les bénéfices	30	(1 269 052)	(1 118 977)
		<b>4 735 251</b>	<b>10 106 756</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			
		<b>4 735 251</b>	<b>10 106 756</b>

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS**

**" S.N.M.V.T - MONOPRIX "**

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

( présenté selon le modèle de référence)

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>au 31 décembre</i> <b>2 015</b>	<i>au 31 décembre</i> <b>2 014</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
Encaissements reçus des clients	557 033 039	536 613 858
Encaissements reçus des autres débiteurs	9 054	26 705
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(550 683 016)	(510 567 775)
Intérêts payés	(4 068 444)	(4 452 650)
Intérêts reçus	62 817	82 695
Impôts sur les bénéfices payés ou restitués	(147 475)	(1 071 135)
Autres flux liés à l'exploitation	22 411	(629 396)
	<hr/> <b>2 228 386</b>	<hr/> <b>20 002 302</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>		
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(13 573 979)	(11 561 485)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob financières	(2 089 500)	(6 907 603)
Encaissement des dividendes	7 928 735	4 577 003
	<hr/> <b>(7 734 744)</b>	<hr/> <b>(13 892 085)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.</b>		
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Distribution des dividendes	(53 520)	(9 986 349)
Encaissement provenant des emprunts		30 600 000
Encaissements reçus des assurances sur immobilisations	2 782 247	-
Décaissement provenant des remboursements des emprunts	(12 796 069)	(8 645 070)
Encaissement suite rachat actions propres		3 010 686
Encaissement suite rachat/achat billets de trésorerie	(9 500 000)	
	<hr/> <b>(19 567 342)</b>	<hr/> <b>14 979 267</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.</b>		
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		
	<hr/> <b>(25 073 700)</b>	<hr/> <b>21 089 484</b>
Trésorerie au début de l'exercice	8 253 304	(12 836 179)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>28</b> (16 820 396)	8 253 304

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

## **1. CREATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE**

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 33 282 288 dinars tunisiens divisés en 16 641 144 actions de 2 dinars chacune, et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux deux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011, du 17 mai 2012 et du 29 mai 2015 qui ont ramené le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars, puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars et puis de 33 282 288 dinars à 39 938 746 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle est partiellement assujettie.

## **2. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE**

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

### **2.1. Indépendance des exercices**

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

### **2.2. Immobilisations**

Les immobilisations de la société figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, hors taxes récupérables et sont amorties linéairement aux taux suivants :

### **Immobilisations incorporelles :**

Logiciels informatiques	33,33%
Fonds de commerce	De 5% à 10%

### **Immobilisations corporelles :**

Constructions	5%
Installations générales, agencement et aménagement des constructions	10%
Installations et Matériel d'exploitation	10%
Outillages d'exploitation	100%
Petits matériels d'exploitation	3 ans
Matériel de transport	20%
Equipement et matériel de bureau	10%
Equipement et matériel informatique	33,33 %
Agencements et installations générales	10 %

### **2.3. Titres de participation**

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours boursier moyen du mois de clôture.

### **2.4. Constatations des frais préliminaires**

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants ».

La résorption de ces frais, sera constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

## **2.5. Valeurs d'exploitation**

Les stocks des produits non alimentaires sont valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Pour les stocks des produits alimentaires, ils sont valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

## **2.6. Placements à court terme**

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat de l'exercice. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

## **2.7. Opérations en monnaies étrangères**

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

## **2.8. Revenus des titres**

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

## **2.9. Unité monétaire**

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

## **2.10. Revenus**

Les revenus constatés correspondent aux ventes de marchandises nettes de toutes remises accordées aux clients.



<b>3. Immobilisations incorporelles</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Au 31/12/2014</b>
Logiciels informatiques	257 734	257 734
Fonds de commerce	3 586 196	3 586 196
Avance sur immobilisations incorporelles en cours		2 512
	<b>3 843 930</b>	<b>3 846 442</b>

<b>4. Immobilisations corporelles</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Au 31/12/2014</b>
Terrain	3 794 059	3 794 059
Constructions	7 848 405	7 848 405
Agencements des constructions	2 470 621	2 420 505
Installations et matériel d'exploitation	65 948 141	60 729 813
Petit matériel d'exploitation	183 681	102 503
Matériel de transport	34 799	34 799
Installations générales, agencements et aménagements divers	30 207 011	25 230 174
Equipements de bureau	592 276	507 147
Matériel informatique	2 576 109	2 574 395
Immobilisations en cours	7 328 991	2 979 484
Avances sur immobilisations en cours	353 398	537 224
	<b>121 337 491</b>	<b>106 758 508</b>

#### **4.1 Tableau des mouvements des immobilisations**

Le tableau de la page suivante détaille les mouvements des immobilisations de l'exercice:

<b>TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>								
<b>DESIGNATION</b>	<b>Valeur au 1/1/2015</b>	<b>Acquisition 2015</b>	<b>Régularisation 2015</b>	<b>Valeur au 31/12/2015</b>	<b>Amortissement cumulé 1/1/15</b>	<b>Dotation de 2015</b>	<b>Amortissement cumulé 2015</b>	<b>Valeurs nettes au 31/12/2015</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>								
Terrains	3 794 059			3 794 059				3 794 059
Constructions	7 848 405			7 848 405	6 727 176	205 693	6 932 869	915 536
Installations, agencements constructions	2 420 505	45 739	4 377	2 470 621	1 846 452	117 742	1 964 194	506 427
Installations et Matériel d'exploitation	60 729 813	4 596 434	621 894	65 948 141	32 853 766	5 318 992	38 172 758	27 775 383
Petit matériel d'exploitation	102 503	81 178		183 681	101 593	41 784	143 377	40 304
Matériel de transport	34 799	-		34 799	34 799	0	34 799	0
Agencement, aménagements et installati	25 230 174	4 872 943	103 894	30 207 011	9 697 571	2 875 371	12 572 942	17 634 069
Equipement et matériel de bureau	507 147	61 961	23 168	592 276	278 415	53 316	331 731	260 545
Equipement et matériel informatique	2 574 395	1 715		2 576 110	2 572 596	1 464	2 574 060	2 050
Immobilisations en cours	2 979 484	5 102 841	(753 333)	7 328 992				7 328 992
Avances sur immobilisations en cours	537 224	47 353	(231 179)	353 398				353 398
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>106 758 508</b>	<b>14 810 164</b>	<b>(231 179)</b>	<b>121 337 493</b>	<b>54 112 368</b>	<b>8 614 362</b>	<b>62 726 730</b>	<b>58 610 763</b>
Logiciels	257 734	0		257 734	246 330	6 708	253 038	4 696
Fonds de commerce	3 586 196	0		3 586 196	2 607 906	174 855	2 782 761	803 435
Avances sur immob incorporelles	2 512	0	(2 512)	0				0
	<b>3 846 442</b>	<b>0</b>	<b>(2 512)</b>	<b>3 843 930</b>	<b>2 854 236</b>	<b>181 563</b>	<b>3 035 799</b>	<b>808 131</b>
<b>Total dotation aux amortissements</b>						<b>8 795 925</b>		

<i>5. Immobilisations Financières</i>		<i>Au 31/12/2015</i>	<i>Au 31/12/2014</i>
Titres de participation	<b>5.1</b>	72 510 112	81 072 112
Prêts à plus d'un an		216 294	252 216
Dépôts et cautionnements		417 853	340 508
Créances rattachées à des participations		125	125
Avance sur acquisition des titres		7 168 500	650 000
		<b>80 312 884</b>	<b>82 314 961</b>
A déduire la partie non libérée des actions	<b>5.1</b>		
		<b>80 312 884</b>	<b>82 314 961</b>
A déduire provision /dépréciation des titres	<b>5.1</b>	(726 803)	(48 000)
		<b>79 586 081</b>	<b>82 266 961</b>

Le détail des titres de participation est présenté au niveau de la page suivante

### 5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur nette de 72 510 112 dinars au 31 décembre 2015 contre 81 072 112 au 31 décembre 2014.

Participations	% dans le capital	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Société MONOGROS	98,73%	987 300	987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	48,41%	26 597 500	26 597 500
Sté FILAT.H.EL AYOUM		160 000	160 000
B.T.S		10 000	10 000
Sté DINDY		191 680	191 680
COPIT	14,12%	7 258 163	7 258 163
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT	99,998%	12 374 493	12 374 493
M.M.T	68,3%	430 000	430 000
THP	11,18%	3 000 000	3 000 000
HLC	44,8%		9 800 000
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT		428 703	428 703
UNITED DECS	50,00%	3 000 000	3 000 000
RAYEN DISTRIBUTION		1 231 500	643 500
STONE HEARD	10,00%	650 000	
		<b>72 510 112</b>	<b>81 072 112</b>
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		(30 000)	(30 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		(18 000)	(18 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "SNMVT INTERNATIONAL"		(250 100)	
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED MANAGMENT"		(428 703)	
		<b>(726 803)</b>	<b>(48 000)</b>
<b>Valeur nette des participations</b>		<b>71 783 309</b>	<b>81 024 112</b>

Les sociétés MONOGROS, SIM, SGS- TOUTA, MMT, TSS SAHARA CONFORT, STONE HEARD, SNMVT International et UNITED DECS sont contrôlées par la S.N.M.V.T - MONOPRIX.

<b>6. Autres actifs non courants</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Au 31/12/2014</b>
Frais préliminaires	6 075 085	5 638 295
Frais préliminaires en cours	4 283 003	2 996 255
A déduire la résorption des frais préliminaires	(4 685 177)	(3 036 444)
	<b>5 672 911</b>	<b>5 598 106</b>
<b>7. Stocks</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Au 31/12/2014</b>
Stocks de marchandises magasins	55 171 419	48 537 496
Stocks de marchandises dépôt	2 551 353	3 757 874
Stocks emballages et étiquettes	317 294	475 803
	<b>58 040 066</b>	<b>52 771 173</b>
A déduire provision pour dépréciation de stock	(2 032 682)	(1 045 228)
	<b>56 007 384</b>	<b>51 725 945</b>
<b>8. Clients et comptes rattachés</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Au 31/12/2014</b>
Clients, ventes à crédit	981 705	1 623 429
Créances sur participation fournisseurs	4 003 668	3 435 589
Clients, chèques impayés	461 532	577 794
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients,	1 753 573	1 306 306
	<b>7 201 875</b>	<b>6 944 515</b>
Provisions /créances clients& participation fournisseurs	(1 090 332)	(701 191)
Provisions sur chèques impayés	(400 932)	(358 197)
Provisions sur effets impayés	(1 397)	(1 397)
	<b>(1 492 661)</b>	<b>(1 060 785)</b>
	<b>5 709 214</b>	<b>5 883 730</b>

<b>9. Autres actifs courants</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Au 31/12/2014</b>
Personnel avances et acomptes	597 509	563 916
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	68 819	44 547
Etat, impôts et taxes, acomptes provisionnels	1 007 079	1 515 516
Etat, impôts et taxes IS à reporter	-	-
Etat, impôts et taxes TVA à reporter	259 210	29 873
Autres débiteurs	14 816 750	1 386 447
Produits à recevoir, dividendes		7 928 735
Autres produits à recevoir	91 645	100 699
Charges constatées d'avance	2 133 953	1 358 688
Produits constatés d'avance	<b>9.1</b>	6 711 015
Compte d'attente	65 759	22 030
	<b>19 040 724</b>	<b>19 661 466</b>
Provisions sur comptes débiteurs divers	(242 737)	(104 104)
	<b>18 797 987</b>	<b>19 557 362</b>

### **9.1 Produits constatés d'avance**

Ce compte a enregistré le montant estimé des dégâts et des pertes des immobilisations et des stocks, survenus suite aux événements du mois de janvier 2011, pour un montant de 5 455 216 dinars. Ce compte a enregistré également, le montant estimé des dégâts survenus suite à l'incendie d'un magasin en 2012 pour un total de 1 255 798,838 dinars. La valeur des indemnités d'assurance a été estimée selon les données disponibles à la société. Cependant, début 2015, la société a encaissé la somme de 1 970 866,869 dinars au titre des sinistres de janvier 2011 et la somme de 521 290 dinars au titre de celui de 2012.

Cependant, et comme détaillé à la note 12-D, ce compte a été traité selon la norme comptable "Effet de modification comptable".

<b>10. Placements et autres actifs financiers</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Au 31/12/2014</b>
Prêts au personnel	272 046	331 401
Titres de placement	-	-
	<b>272 046</b>	<b>331 401</b>

**11. Liquidités et équivalents de liquidités****Au 31/12/2015****Au 31/12/2014**

Placements (SICAV)		33 580	22 792
Placements (billets de trésorerie)		1 000 000	1 000 000
Chèques à l'encaissement		107 316	116 170
Banques		4 968 984	6 058 781
C.C.P			533
Caisses		2 875 072	2 643 579
		<b>8 984 952</b>	<b>9 841 855</b>

**12. Capitaux propres**

Capital social	(a)	<b>39 938 746</b>	<b>33 282 288</b>
Actions propres			
Plus ou moins-values sur cession actions propres		47 006	47 006
	(b)	<b>47 006</b>	<b>47 006</b>
Réserve légale		3 328 229	3 328 229
Réserve pour réinvestissement financier exonéré	(c)	14 852 000	13 952 000
Autres capitaux propres- Réserve ordinaire	(c)	3 816 620	1 266 322
Autres capitaux propres- effet de modification comptable	(d)	(3 143 015)	
	(e)	<b>18 853 834</b>	<b>18 546 551</b>
Résultats reportés			
Résultats reportés sur actions propres		132 009	132 009
	(f)	<b>132 009</b>	<b>132 009</b>
Total des capitaux propres avant résultat de la période	"(a)+(b)+(e)"	<b>58 971 595</b>	<b>52 007 854</b>
Résultat de l'exercice	(1)	4 735 251	10 106 756
Total des capitaux propres après résultat de la période		<b>63 706 846</b>	<b>62 114 610</b>
Valeur nominale de l'action	(A)	2	2
Nombre d'actions	(2)	19 969 373	16 641 144
Résultat par action	(1) / (2)	0,237	0,607

( A ) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal. .

Par ailleurs, trois augmentations du capital ont été décidées par:

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des réserves à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2015, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des réserves à hauteur de 6 656 458 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 39 938 746 DT représenté par 19 969 373 actions de valeur nominale 2 DT.

(b) et (c) Le total des réserves pour un montant de 18 546 550,668 dinars, ainsi que le total du résultat reporté de 132 009 dinars, correspondent aux exercices 2013 et antérieurs, et demeurent par conséquent, non soumis à la retenue à la source conformément à l'article 19 de la Loi des Finances 2014

(d) Le compte « Autres capitaux propres - Effet de modification comptable » inscrit parmi les capitaux propres, enregistre l'effet des discordances d'interprétations des clauses contractuelles pour la fixation des indemnités des assurances à rembourser à la SNMVT suite aux événements de janvier 2011, ainsi que suite à un incendie survenu en 2012.

En effet, la société a estimé les indemnités pouvant être retenues par les assurances en se basant sur les états réels des différents sinistres et particulièrement sur la base des clauses contractuelles liant la société à ses deux assureurs la GAT et la BIAT ASSURANCE.

Cependant, la société s'est heurtée à des difficultés de remboursement des indemnités constatées en raison des lectures et des interprétations différentes des clauses contractuelles par les deux assureurs, dont notamment au niveau des bases à retenir pour le calcul des indemnités.

Ces difficultés d'interprétations ont fait l'objet de plusieurs correspondances et ont abouti au refus de rembourser le reliquat des indemnités réclamées qui s'élève à la somme de 3 928 768 dinars.

Par conséquent, la société a enregistré cette différence en tant que modification comptable, parmi les capitaux propres, et ce conformément à la norme comptable 11 « Norme comptable relative aux modifications comptables » du système comptable des entreprises, et plus particulièrement le paragraphe 29 qui prévoit, que dans pareille situation où des erreurs d'estimations ont été observées suite à une mauvaise interprétation des faits, le montant de la correction de ladite erreur fondamentale dans les états financiers antérieurs, doit être comptabilisé en ajustant les capitaux propres d'ouverture.

***Tableau de mouvements des capitaux propres:***



**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

	Capital social	Réserve légale	Autres capitaux propres - Réserve	Autres capitaux propres - Effet modification	Réserve pour réinvestissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Rachat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultats reportés actions propres	Total
<b>SOLDEAU 31 DECEMBRE 2014</b>	33 282 288	3 328 229	1 266 322		13 952 000	0	10 106 756	0	47 006	132 009	<b>62 114 610</b>
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2015		0	9 206 756		900 000		(10 106 756)				<b>0</b>
Incorporation des réserves au capital social	6 656 458		(6 656 458)								<b>0</b>
Effet modification comptable				(3 143 015)				0			<b>(3 143 015)</b>
Résultats reportés sur actions propres											<b>0</b>
Plus ou - values sur cession actions propres											<b>0</b>
Résultat de l'exercice 2015							4 735 251				<b>4 735 251</b>
<b>SOLDEAU 31 DECEMBRE 2015</b>	<b>39 938 746</b>	<b>3 328 229</b>	<b>3 816 620</b>	<b>(3 143 015)</b>	<b>14 852 000</b>	<b>0</b>	<b>4 735 251</b>	<b>0</b>	<b>47 006</b>	<b>132 009</b>	<b>63 706 846</b>

<i>13. Emprunts bancaires</i>	<i>Au 31/12/2015</i>	<i>Au 31/12/2014</i>
Crédit moyen terme BT	12 847 103	15 811 819
Crédit moyen terme BIAT	3 809 524	8 280 592
Crédit moyen terme ATTIJARI BANK	13 350 000	17 150 000
	<b>30 006 627</b>	<b>41 242 411</b>

<i>14. Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>Au 31/12/2015</i>	<i>Au 31/12/2014</i>
Fournisseurs locaux de marchandises	42 921 702	39 848 657
Fournisseurs Investissements et moyens généraux	6 303 030	-
Fournisseurs, chèques en instance	221 658	7 058 633
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	29 712 482	301 278
Fournisseurs Invest&moyens généraux, effets à payer	3 323 540	34 317 669
Fournisseurs locaux d'immobilisations	359 603	1 329 096
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	1 626 088	2 046 149
Fournisseurs d'immobilisations financières	5 667 000	24 025
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	230 377	225 847
Fournisseurs, factures non parvenues	5 743 941	6 725 494
Fournisseurs, moyens généraux en cours	69 518	131 207
Fournisseurs, opérations d'importation	(292)	(911)
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	(14 830 774)	(14 223 698)
Fournisseurs emballages à rendre	(488 702)	(495 555)
	<b>80 859 171</b>	<b>77 287 891</b>

<i>15. Autres passifs courants</i>		<i>Au 31/12/2015</i>	<i>Au 31/12/2014</i>
Personnel	15.1	1 430 604	1 254 232
Etat, et collectivités locales	15.2	5 349 389	4 661 861
Actionnaires, dividendes à payer			
CNSS		2 639 818	2 427 288
Créditeurs divers			767 706
Assurance groupe		185 729	132 818
Charges à payer		7 719 747	8 513 340
Produits constatés d'avance		6 101	
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation		4 833 347	5 886 400
Compte d'attente		46 466	13 595
		<b>22 211 201</b>	<b>23 657 240</b>

<i>15.1. Personnel</i>	<i>Au 31/12/2015</i>	<i>Au 31/12/2014</i>
Rémunération due au personnel	40 389	44 868
Congés payés	1 385 658	1 204 235
Oppositions sur salaires	4 557	5 069
Autres retenues au personnel		60
	<b>1 430 604</b>	<b>1 254 232</b>

<i>15.2. Etat, et collectivités publiques</i>	<i>Au 31/12/2015</i>	<i>Au 31/12/2014</i>
Etat, impôts et taxes,	4 492 022	3 200 702
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	374 069	342 182
Impôt sur les bénéfices	483 298	1 118 977
	<b>5 349 389</b>	<b>4 661 861</b>

<i>16. Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	<i>Au 31/12/2015</i>	<i>Au 31/12/2014</i>
Billet de trésorerie souscrit	500 000	10 000 000
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	2 964 716	2 964 716
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an	4 471 068	6 981 353
Crédits ATTIJARI BANK, échéances à -d'un an	3 800 000	2 850 000
Intérêts courus sur emprunts	124 493	156 935
Concours bancaires	25 805 347	1 588 551
	<b>37 665 624</b>	<b>24 541 555</b>

### *17. Revenus*

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2015 s'élève 531 406 375 DT contre 507 648 879 DT au cours de l'exercice 2014, enregistrant une augmentation de 23 757 496,345 DT (Soit +4,68 %). Cette situation s'explique, notamment par l'évolution de la situation et par l'ouverture de certains points de vente nouveaux.

### *18. Autres revenus d'exploitation*

Les autres revenus d'exploitation, qui totalisent 9 881 481 DT au 31 décembre 2015 contre 9 557 474 DT au 31 décembre 2014, proviennent essentiellement des factures de promotion.

### **19. Achats de marchandises**

Le coût des marchandises vendues pour l'exercice 2015 a augmenté de 14 597 319 DT (ou +3,46%) par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce coût a augmenté de 421 414 248 DT en 2014 à 436 011 567 DT en 2015. La Marge commerciale a, par contre, augmenté en 2015 de 9 160 177 DT (ou 10,62 %), passant de 86 234 631 DT à 95 394 808 DT.

Le taux de marge de l'exercice 2015 s'élève à 17,95 %, contre 16,98 % pour l'exercice 2014 soit une augmentation de 0,96 points.

### **20. Achats d'approvisionnement consommés**

La rubrique "Achats d'approvisionnement consommés", qui totalise 16 845 475 DT au 31 décembre 2015 contre 15 942 861 DT pour l'exercice précédent, enregistre les achats des emballages et étiquettes, les consommations d'eau, d'électricité et du gaz, ainsi que les fournitures non stockées.

### **21. Charges de personnel**

Les Charges de personnel totalisent 39 795 817 DT au 31 décembre 2015 contre 34 930 269 DT pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 4 865 548 DT.

<b>22. Dotations aux amortissements et résorptions</b>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Au 31/12/2014</b>
Dotations des immobilisations incorporelles	181 563,000	224 115
Dotations des immobilisations corporelles	8 614 362	7 173 428
Résorptions des frais préliminaires	1 648 733	1 112 670
Dotations /provisions pour risques fournisseurs& d'exploitation	2 434 313	1 877 925
Dotations /provisions pour créances douteuses	900 504	511 593
Dotations /provisions pour chèques impayés	48 055	43 645
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	2 032 683	1 045 228
Dotation /provisions des titres de participation	678 803	
Dotation/provision débiteurs divers	138 634	
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(1 045 228)	(1 373 825)
Reprises /provisions /risque fournisseurs& exploitation	(3 487 366)	(577 304)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(511 593)	(512 424)
	<b>11 633 463</b>	<b>9 525 051</b>

### **23. Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation totalisent 30 469 656 DT au 31 décembre 2015 contre 28 630 528 DT pour l'exercice 2014, soit une augmentation de 1 839 128 DT.

Cette rubrique enregistre essentiellement les coûts des entretiens et réparations, des assurances, des honoraires, des frais de publicité et de communication.

	<i>Au</i> <b>31/12/2015</b>	<i>Au</i> <b>31/12/2014</b>
<b>24. Charges financières nettes</b>		
Intérêts sur emprunts bancaires BT	1 061 450	731 334
Intérêts sur emprunts bancaires BIAT	717 454	1 121 761
Intérêts sur emprunts bancaires ATTIJARI BANK	1 172 223	1 224 035
Intérêts sur comptes courants bancaires	880 901	1 081 840
Intérêts sur billets de trésorerie	203 926	272 197
Pertes de change	39 672	10 520
Moins-values /actualisation titre de placement		513
Escomptes accordés	10 264	15 541
Moins-values /cession titres		142
	<b>4 085 890</b>	<b>4 457 883</b>
	<i>Au</i> <b>31/12/2015</b>	<i>Au</i> <b>31/12/2014</b>
<b>25. Produits financiers</b>		
Revenus des titres de placement	58 759	44 059
Revenus des titres de participation		7 928 883
Produits financiers sur comptes courants bancaires	33 417	59 309
Produits nets sur cession des actions SICAV	11 623	29 126
Produits nets sur cession des titres de participation	3 430 000	
Gains de change	5 069	69 944
	<b>3 538 868</b>	<b>8 131 321</b>
	<i>Au</i> <b>31/12/2015</b>	<i>Au</i> <b>31/12/2014</b>
<b>26. Autres gains ordinaires</b>		
Reprises provisions sur clients		878
Reprises provisions sur chèques impayés	5 090	591
Autres gains ordinaires	199 923	1 297 479
	<b>205 013</b>	<b>1 298 948</b>

	<i>Au</i> 31/12/2015	<i>Au</i> 31/12/2014
<b>27. Autres pertes ordinaires</b>		
Charges nettes sur cession d'immobilisation	-	-
Autres pertes ordinaires	185 566	510 049
	<b>185 566</b>	<b>510 049</b>

	<i>Au</i> 31/12/2015	<i>Au</i> 31/12/2014
<b>28. Etat des flux de trésorerie:</b>		
Détail de la trésorerie à la clôture de la période		
Placements (SICAV)	33 580	22 792
Placements (billets de trésorerie)	1 000 000	1 000 000
Chèques à l'encaissement	107 316	116 170
Banques	4 968 984	6 058 781
C.C.P	0	533
Caisses	2 875 072	2 643 579
Découverts bancaires	(25 805 347)	(1 588 551)
	<b>(16 820 395)</b>	<b>8 253 304</b>

### **29. Litiges en cours**

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2015, l'affaire demeure encore devant les tribunaux judiciaires compétents.

### **30. Informations sur le contrôle fiscal en cours**

La société mère a subi un contrôle fiscal approfondi au titre des exercices 2011 à 2014. La société a adressé début janvier 2016, son opposition à certains éléments de redressement. Cependant, une provision d'un montant de 810 MD a été constatée en 2015 pour tenir compte des éléments de redressement jugés fondés par la société.

### **31. Autres notes aux états financiers**

#### **Détermination de l'impôt sur les bénéfices**

La détermination de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2015 a tenu compte des éléments suivants:

		<i>Au</i> 31/12/2015	<i>Au</i> 31/12/2014
<b>Résultat comptable après impôt</b>	<b>( I )</b>	<b>4 735 251</b>	<b>10 106 756</b>
<b>A réintégrer</b>	<b>( II )</b>	<b>7 687 254</b>	<b>5 348 700</b>
Impôt sur les sociétés		1 269 052	1 118 977
Taxe de voyages		180	600
Amendes et Pénalités		10 175	26 436
Moins-value latente/ titres côtés		0	513
Jetons de présence			40 000
Contributions conjoncturelles			466 377
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks		2 032 683	1 045 228
Dotations aux provisions pour titres		678 803	
Dotations aux provisions pour créances douteuses		1 039 138	511 593
Dotations aux provisions pour créances douteuses chèques		48 055	43 645
Dotations aux provisions pour risque fournisseurs		1 674 841	864 952
Dotation aux amortissements du fonds de commerce		174 855	217 406
Dotation aux provisions pour risque d'exploitation		759 472	1 012 973
<b>A déduire</b>	<b>( III )</b>	<b>4 044 562</b>	<b>9 034 319</b>
Dividendes		0	7 928 883
Déduction jetons de présence de 2014		40 000	
Plus-value latente/titres côtés (BNA)		513	3 521
Reprise sur provision pour dépréciation comptes clients non admise en déduction initialement		0	512 424
Reprise sur provision clients non admise en déduction initialement		511 593	878
Reprise sur provision chèques impayés non admise en déduction initialement		5 090	591
Annulation perte latente exercice précédent déduite initialement		0	10 718
Reprise sur provision fournisseurs débiteurs et exploitation		3 487 366	577 304
<b>Résultat fiscal avant déduction des provisions</b>	<b>(I)+(II)-(III)</b>	<b>8 377 943</b>	<b>6 421 137</b>
Prov/dépréciation stocks		(2 032 682)	(1 045 228)
<b>Résultat fiscal avant déduction des réinvestis, exonérés</b>		<b>6 345 261</b>	<b>5 375 909</b>
Déduction pour réinvestissement SIM		1 280 000	900 000
reliquat		<b>5 065 261</b>	<b>4 475 909</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>		<b>1 266 315</b>	<b>1 118 977</b>
<b>Minimum d'impôt sur les sociétés (20%)</b>		<b>1 269 052</b>	<b>1 075 182</b>

### **32. Parties liées**

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NC39), aux nouvelles dispositions de la loi 2009-16 du 16/03/2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales et à la note d'orientation du 02/03/2010, sur les diligences du commissaire aux comptes en matière des rémunération des dirigeants, les transaction et les opérations conclues par La « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après :

#### **32.1. La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS**

Au cours de l'exercice 2015, la « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 94 852 099 DT et de 648 053 DT. Au 31 décembre 2015, le compte fournisseur MONOGROS accuse un solde créditeur de 11 658 194 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 11% sur le total des achats de marchandises.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2015 et facturés par MONOGROS sont de 2 328 642 DT en hors taxes récupérable.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 42 758DT HT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2015 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

La « S.N.M.V.T » assume quelques fonctions d'administration (mise à disposition du personnel, utilisation des locaux, police d'assurance) pour le compte de sa filiale sans aucune rémunération.

#### **32.2. La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 41,64% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 25,47% par sa filiale MONOGROS et 2,66% par sa filiale MMT**

La « S.N.M.V.T » est locataire de onze locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan et Bab El Khadhra) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2015 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de:

- El Manar : 391 133 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 6%,
- Ennasr : 450 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Sousse Sud : 363 498 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Bizerte Printemps : 369 721 DT HT a compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Tunis Charles de Gaulle : 450 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Sfax Mahari : 240 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- L'Aouina : 450 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Mokhtar Attia : 764 838 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Sousse LAKOUAS: 410 534 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.
- Kairouan : 192 750 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bab El Khadhra : 104 100 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.



La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 18 616 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a approvisionné la SIM par des produits d'entretiens pour une valeur de 1 279 DT.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Tunis Charles de Gaulle pour un total de 2 266 941 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Sfax El Ain pour un total de 625 492 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de L'Aouina pour un total de 1 252 023 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin d'Ennasr pour un total de 2 242 249 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme, fin 2009, de 10 000 000 DT. En 2015, la SNMVT a également accordé une caution pour garantir un crédit de 6 000 000 dinars contracté par la SIM auprès d'ATTIJARI BANK.

### ***32.3. La « S.N.M.V.T » détient 14,12 % du capital de la société COPIT, et indirectement 4,46% par sa filiale MONOGROS***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids).

Au cours de l'année 2015, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 79 438 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 26 801 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Kids 26 801 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

### ***32.4. La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 787 405 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel est de 154 875 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 18 616 DT HT DT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

**32.5. La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS**

Au cours de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la MMT des achats s'élevant à 37 620 908 DT. Au 31 décembre 2015, le fournisseur MMT accuse un solde débiteur de 1 252 423 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 17 730 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

**32.6. La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »**

La « S.N.M.V.T » est locataire de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort ». Au cours de l'année 2015, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de:

- Korba : 94 539 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 102 584 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Feryana : 15 973 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Rdayef : 20 314 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Jarzis : 125 085 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mednine : 86 289 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mourouj I : 60 775 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,

**32.7. La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL**

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2015.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision de 127 022 DT sur ladite créance.

**32.8. La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS**

Depuis 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

Le solde client « DECS » chez la SNMVT est débiteur de 24 562 DT au 31 décembre 2015.

**32.9. La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT**

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

Le solde « UNITED MAAGMENT » chez la SNMVT est débiteur de 554 534 DT au 31 décembre 2015.

En 2015, la société « S.N.M.V.T » a totalement provisionné ladite participation de 428 703. En outre, la créance de la SNMVT à l'égard de cette société installée en Libye a été provisionnée à hauteur de 138 633 DT.

***32.10 . Cession de la participation au capital de la HLC***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a cédé fin 2015 la totalité de sa participation au capital de la HLC de 9 800 MD dinars à la société EXIS, ayant enregistré ainsi, une plus-value de 3 430 MD.

**TUNIS, le 5 mai 2016**

Messieurs les actionnaires de la Société  
Nouvelle Maison de la Ville de Tunis  
« S.N.M.V.T-MONOPRIX »  
1, rue LARBI ZARROUK  
2014 MEGRINE

**RAPPORT GENERAL DES CO-COMMISSAIRES AUX**  
**COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE**  
**L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous avons audité les états financiers ci-joints de la SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX », faisant ressortir un total bilan de 234 449 469 DT et un résultat bénéficiaire de 4 735 251 DT et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

***2. Responsabilité des co-commissaires aux comptes***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

### ***3. Opinion***

A notre avis, les états financiers de la société SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T-MONOPRIX » sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

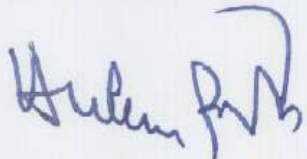
### ***4. Vérifications spécifiques***


Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

- Nous n'avons pas également d'observations à formuler sur l'application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

**Hichem BESBES**  


**Kalthoum BOUGUERRA**  
**FMBZ-KPMG Tunisie**  


**TUNIS, le 5 mai 2016**

Messieurs les actionnaires de la  
Société Nouvelle Maison de la Ville  
de Tunis « S.N.M.V.T-MONOPRIX »  
1, rue LARBI ZARROUK  
2014 MEGRINE

**RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX**  
**COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES**  
**ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES**  
**COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE**  
**31 DECEMBRE 2015**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 98,73 % du capital de MONOGROS***

-Au cours de l'exercice 2015, la « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 94 852 099 DT et de 648 053 DT. Au 31 décembre 2015, le compte fournisseur MONOGROS accuse un solde créditeur de 11 658 194 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 11% sur le total des achats de marchandises.

-Monogros a facturé en 2015 à la « S.N.M.V.T – Monoprix » une quote-part des frais de marketing s'élevant à 2 328 642 DT en hors taxes récupérable.

-La « S.N.M.V.T – Monoprix » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 42 758 DT HT.

-La « S.N.M.V.T » a facturé en 2015 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

-La « S.N.M.V.T–Monoprix » assume quelques fonctions d’administration (mise à disposition du personnel, utilisation des locaux, police d’assurance) pour le compte de sa filiale sans aucune rémunération.

- ***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 41,64% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 25,47% par sa filiale MONOGROS et 2,66% par sa filiale MMT***

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire, auprès de la « S.I.M », de onze locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L’Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan et Bab El KHADRA) moyennant un loyer annuel de 4 186 574 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

-La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 18 616 DT HT compte tenu d’une augmentation annuelle de 5%.

-La S.N.M.V.T MONOPRIX a approvisionné la SIM par des produits d’entretiens pour une valeur de 1 279 DT.

- La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Tunis Charle de Gaulle pour un total de 2 266 941 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

-La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de Sfax El Ain pour un total de 625 492 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

-La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin de L’Aouina pour un total de 1 252 023 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.

-La «S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis auprès de la SIM, des équipements et des installations sis au magasin d’Ennasr pour un total de 2 242 249 DT en TTC. La cession a été effectuée avec une marge de 15%.



-Le Conseil d'Administration du 29 Janvier 2010 a autorisé la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » à se porter caution solidaire de la « S.I.M » pour l'obtention d'un crédit moyen terme, fin 2009, de 10 000 000 DT. En 2015, la SNMVT a également accordé une caution pour garantir un crédit de 6 000 000 dinars contracté par la SIM auprès d'ATTIJARI BANK.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 14,12 % du capital de la société COPIT, et indirectement 4,46% par sa filiale MONOGROS***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids) auprès de la COPIT moyennant un loyer annuel de 133 040 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »***

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 787 405 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

- La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel est de 154 875 DT HT.

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location une partie de ses bureaux, à la « SGS TOUTA » moyennant un loyer annuel de 18 616 DT HT DT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS***

-En 2014, la société « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a réalisé des achats pour 37 620 908 DT auprès de la société « MMT ». Au 31 décembre 2015, le fournisseur « MMT » accuse un solde créditeur de 1 252 423 DT.

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location une partie de ses bureaux, à la société « MMT » moyennant un loyer annuel de 17 730 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »***

-La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est locataire, auprès de la société « TSS » , de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) moyennant un loyer annuel de 505 559 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL***

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2015.

La participation de la SNMVT au capital de la SNMVT INTERNATIONAL a été totalement provisionnée en 2015, soit pour 250 100 dinars.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 50 % du capital de la société « UNITED DECS »***

Le solde client « DECS » chez la SNMVT est débiteur de 24 562 DT au 31 décembre 2015.

- ***La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » détient 7,7 % du capital de la société « UNITED MANAGMENT »***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installée en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

Le solde « UNITED MANAGMENT » chez la SNMVT est débiteur de 554 534 DT au 31 décembre 2015.

En 2015, la société « S.N.M.V.T » a totalement provisionné ladite participation de 428 703. En outre, la créance de la SNMVT à l'égard de cette société installée en Libye a été provisionnée à hauteur de 138 633 DT.

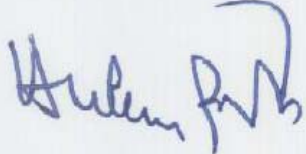
- ***Cession de la participation au capital de la HLC***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a cédé fin 2015 la totalité de sa participation au capital de la HLC de 9 800 MD dinars à la société EXIS, ayant enregistré ainsi, une plus-value de 3 430 MD.

- ***Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants***

Au titre de l'exercice 2015, la rémunération brute du Directeur Général s'élève à 235 479 DT. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec prise en charge par la société des frais y afférents.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**Hichem BESBES**  


**Kalthoum BOUGUERRA**  
**FMBZ-KPMG Tunisie**  
